

FILIÈRE FRANÇAISE DE GESTION DES DÉCHETS PHYTOSANITAIRES



toute
l'énergie
d'une filière
responsable



ADIVALOR

vouloir



Dans le cadre du développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, les professionnels de la protection des plantes, industriels, distributeurs et agriculteurs veulent sécuriser l'élimination des déchets issus de l'utilisation des produits de protection des cultures.

Sans obligation réglementaire spécifique, la filière française de gestion des déchets phytosanitaires professionnels a été créée en 2001, à l'initiative de l'UIPP⁽¹⁾. C'est aujourd'hui l'exemple le plus avancé de démarche volontaire en matière de gestion des déchets.

⁽¹⁾ L'UIPP, Union des Industries de la Protection des Plantes est, via sa filiale COVADA, actionnaire majoritaire de la société ADIVALOR. C'est une organisation professionnelle, dont les vingt et une entreprises adhérentes représentent plus de 90 % du chiffre d'affaires du marché français de la protection des plantes.

HISTORIQUE

une approche volontaire

Un accord cadre a été conclu, le 1^{er} Octobre 2003, avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.



Notre fonctionnement repose sur l'engagement volontaire :

⁽²⁾ au 31 mars 2005 :
ABP, AGRIPHYT, AGRYDINE,
AGROCEAN, BHS, BASF AGRO,
BAYER Crop Sciences,
BAYER ES Espaces Verts,
BELCHIM Crop Protection,
CALLIOPE, CEREXAGRI,
CERTIS, CHEMINOVA,
Compagnie Générale des Insecticides,
COMPO, DE SANGOSSE,
DOW AGROSCIENCES,
DU PONT DE NEMOURS,
GOEMAR, JOUFFRAY DRILLAUD,
KLASSMANN, LAPA,
MAKHTESHIM AGAN France,
MONSANTO, NUFARM, PHILAGRO,
SBM, SIPCAM PHYTEUROP,
SURFAGRI, SYNGENTA,
TOP SA, TRADIAGRI,
XEDA INTERNATIONAL

- de 32 sociétés phytosanitaires⁽²⁾ au travers d'une contribution spécifique,
- de plus de 1 000 distributeurs, coopératives et négociants agricoles, qui gèrent la collecte, l'entreposage et le regroupement de ces déchets,
- des Chambres d'Agriculture qui contribuent à l'organisation des opérations à l'échelle du département ou de la région, avec l'appui du réseau FNSEA.

FILIÈRE

une démarche concertée

Nos actions bénéficient du soutien des Agences de l'Eau, des Ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), de nombreuses collectivités territoriales et de la Mutualité Sociale Agricole.

Les utilisateurs professionnels doivent pouvoir disposer de solutions sécurisées et respectueuses de l'environnement pour l'élimination de leurs déchets phytosanitaires.

ADIVALOR a pour mission de gérer, de façon durable et maîtrisée, le développement des programmes de collecte et d'élimination des déchets phytosanitaires professionnels.

MISSION

les objectifs d'ADIVALOR

Notre société organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets collectés, et apporte un appui technique aux acteurs locaux.



ADIVALOR

agir



MOTS-CLÉS

les déchets collectés

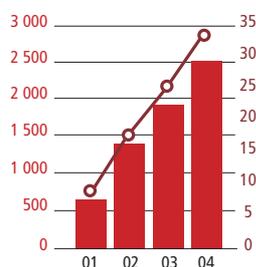
Les déchets collectés sont issus de l'emploi des produits de protection⁽³⁾ des plantes à usage professionnel.

Les collectes sont ouvertes à l'ensemble des professionnels agricoles et non agricoles (entreprises d'espace vert, collectivités,...).

⁽³⁾ Ce sont des produits antiparasitaires destinés à protéger les cultures contre différents organismes nuisibles. Leur usage est strictement encadré par la réglementation.

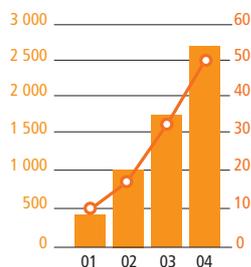
La collecte concerne :

- Les Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) : bidons, fûts, boîtes, sacs...
- Les Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) : produits en mauvais état, interdits d'emploi...



collecte EVPP

■ en tonnes ● taux en %



collecte PPNU

■ en tonnes ● nombre de départements

EVPP

- un réseau de 4 000 points de collecte, répartis sur l'ensemble du territoire.
- 2 500 tonnes collectées, soit un tiers du gisement cible.

PPNU

- 50 départements concernés, développement en cours sur l'ensemble du territoire.
- plus de 5 000 tonnes de produits non utilisables éliminées depuis 2001⁽⁴⁾.

Les résultats confirment l'efficacité du dispositif mis en place et la participation croissante des utilisateurs aux collectes.

CHIFFRES CLÉS

des résultats satisfaisants

(chiffres 2004)

⁽⁴⁾ 2 000 tonnes de PPNU avaient été éliminées auparavant dans le cadre du programme PICAGRI.

OBJECTIFS

aller plus loin

- **EVPP** : atteindre, en 2006, un taux de collecte de 50%.

- **PPNU** :

- éliminer sur la période 2002-2006 tous les stocks (estimés à ce jour à environ 10 000 t).
- mettre en place un dispositif durable et maîtrisé de gestion des PPNU.

A terme, il s'agit de consolider une organisation équilibrée et structurée selon trois grands principes : sécurité environnementale, efficacité technico-économique, responsabilité partagée entre les acteurs pour une meilleure maîtrise des coûts.



AIVALOR

construire



PRÉVENTION

conseiller et optimiser

Pour limiter les risques et les coûts d'élimination des déchets, ADIVALOR privilégie dans ses actions la prévention à la source :

- amélioration par le fabricant des caractéristiques des emballages et formulations,
- conseil et information des distributeurs et des utilisateurs pour une meilleure gestion des stocks,
- rinçage des emballages à l'utilisation.

Pour y contribuer, ADIVALOR est partenaire des actions en faveur des "bonnes pratiques phytosanitaires" engagées par la profession agricole.



ADIVALOR a engagé une vaste campagne de sensibilisation qui souligne l'utilité du geste de participation aux collectes : vidéos, affiches, dépliants, mailing, autocollants, annonces presse, ...

Des informations concrètes présentent les modalités pratiques de l'opération : préparation des emballages, lieux et dates de collecte.

COMMUNICATION

privilégier l'information

Cette communication est relayée au niveau local par les distributeurs et les organismes de développement agricole.

Un site internet (www.adivalor.fr) informe l'ensemble des acteurs de la filière des dates et lieux de collectes programmées sur l'ensemble du territoire.



DÉVELOPPEMENT

maîtriser dans la durée

ADIVALOR a engagé un programme d'études qui vise à améliorer la qualité des services, la sécurité du dispositif, et l'efficacité économique et environnementale des filières mises en place.

ADIVALOR participe activement aux groupes de travail et instances de concertation mis en place par les pouvoirs publics, visant à une politique optimisée et coordonnée de gestion des déchets en France.

MEMBRES FONDATEURS

APCA

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

FFCAT

Fédération Française des Coopératives Agricoles de Collecte
d'Approvisionnement et de Transformation

FNA

Fédération du Négoce Agricole

FNSEA

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

UIPP

Union des Industries de la Protection des Plantes

Union InVivo

Union des coopératives agricoles

UPJ

Union des entreprises pour la Protection des Jardins
et des espaces verts



ADIVALOR

Plus d'informations sur www.adivalor.fr